

lettre ouverte



Monsieur le directeur départemental des Finances Publiques de Creuse,

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales représentatives de ce département ont dénoncé le dysfonctionnement des instances paritaires dû à une transmission de documentation tardive voire parfois à des oublis systématiques concernant particulièrement tous les projets qui tournent autour des restructurations immobilières.

Force est de constater que la notion d'avant-projet est quasi inexistante, que les représentants sont dans l'impossibilité d'émettre des avis en amont des travaux et ne peuvent ni intervenir, ni défendre les intérêts des personnels, ce qui est pourtant l'objet de leur mandat électif.

Force est de constater que le tableau de classement des demandes de mutations n'a pas été porté à la connaissance des agents alors que le comité ministériel de janvier 2020 en avait acté le principe. Il est à noter que la direction générale pour les cadres A, B et C publie depuis plusieurs mois le tableau de classement des demandes de mutation.

La crise sanitaire, après deux années d'application des nouvelles règles de gestion, ne peut et ne doit pas servir d'excuse ou de prétexte. Notre organisation syndicale considère que cela exprime une volonté manifeste de cette direction de ne pas informer les agents et en l'occurrence de ne pas respecter le devoir d'information.

En Gironde, comme en Dordogne, le mouvement de mutation local des cadres C a été publié par la direction régionale avec les informations suivantes :

- - Non Prénom
- - Grade et Échelon
- - Date de Prise de rang dans l'échelon
- - Affectation actuelle de l'agent
- - Affectation obtenue au 01/09/2021
- - Priorité exercée pour obtenir le poste
- - Ordre du vœux obtenu dans la mutation de l'agent

Même si l'on peut regretter que cette direction n'a pas été en mesure de publier le tableau de classement des demandes de mutations, elle fournit toutefois aux agents et à leurs représentants du personnel un début de transparence et surtout une possibilité de faire modifier ce mouvement en cas d'erreur.

Nous constatons que ce n'est pas possible en Creuse et nous considérons comme inadmissible que les agents de ce département soient discriminés sur les mutations locales, acte de gestion qui les impacte de manière significative.

Nous vous sollicitons de nouveau pour que lors des prochains mouvements locaux :

- Soit mise à la disposition des représentants du personnel, la liste des agents avec leur grade, leur échelon et leur date de prise de rang, au 1er janvier. Seule cette liste peut nous permettre de vérifier la désignation des agents lors des suppressions de postes ou de transfert(s) de mission(s),
- soit portées à la connaissance des agents, les vacances de poste au 1ER septembre avant l'élaboration des vœux,
- soit portées à la connaissance des agents les vacances de postes après mouvements afin de s'assurer que l'ensemble des vacances de postes a été proposé aux titulaires avant d'être proposé éventuellement aux contractuels ou aux stagiaires,
- soit porté à la connaissance des agents, le tableau de classement des demandes au niveau local,
- soit élaboré un tableau de mutation avec toutes les informations permettant aux agents de vérifier le mouvement.

Notre section ne l'a pas oublié et si nous sollicitons un maximum de transparence sur les mutations, c'est que nous savons que la défiance et l'injustice sont des catalyseurs extrêmement nocifs voire pathogènes pour les agents et les collectifs de travail.

Pour La CGT Finances Publique de Creuse

M Lacombe Florian
M Deret Cyril